

IMPLIQUER LES TERRITOIRES DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES LES OUTILS DE L'URBANISME

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Le 30 novembre 2012 à Voiron (38)

Contexte : Les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation quantitative de la ressource en eau, l'épuration, la prévention des crues, elles constituent également des réservoirs de biodiversité. Elles sont toutefois fortement menacées par les activités humaines et les projets d'aménagement entrent souvent en concurrence avec leur protection.

Cependant, si les zones humides remarquables font l'objet d'une préservation importante (convention internationale de Ramsar, loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Grenelle de l'Environnement, SDAGE...), les zones humides ordinaires sont souvent délaissées et les conséquences de leur destruction considérées comme minimales. Pourtant, leur rôle est tout aussi important pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

À l'échelle du bassin versant, les gestionnaires de milieux aquatiques mettent en œuvre des actions de protection des zones humides à travers leurs procédures de gestion : amélioration de la connaissance, inventaires, sensibilisation sur les bénéfices et les services fournis par les zones humides, mise en place d'outils de protection et de plans de gestion, préconisation dans le cadre des documents d'urbanisme, etc. Ces actions sont entreprises en concertation avec les acteurs locaux publics et/ou privés pour tenter de concilier les différents usages.

Objectifs :

- ▶ Donner aux gestionnaires de bassins versants les leviers réglementaires pour inciter les communes membres à mettre en œuvre une politique de protection des zones humides.
- ▶ Fournir des exemples concrets en matière de préservation et de gestion des zones humides à travers le témoignage d'élus et de techniciens.
- ▶ Échanger avec les partenaires techniques et financiers sur les dispositifs présentés et leurs possibilités de financements, notamment dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM&C

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec le soutien de :



Rhône-Alpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 Leviers réglementaires pour la protection et la restauration des zones humides

Après un rappel général des enjeux et de l'historique réglementaire liés à la protection des zones humides, les possibilités de protection des zones humides à travers les documents de planification et la doctrine de la DDT en matière de mesures compensatoires seront présentées.

Gilles JANISECK - Direction Départementale des Territoires de l'Isère

10:30 Stratégie de préservation des zones humides de la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche : opération pilote sur Vaulnaveys-le-Haut (38)

Suite à une médiation pénale ayant conduit la commune de Vaulnaveys-le-Haut à diligenter un inventaire des zones humides communal, la CLE Drac Romanche a conçu des dispositifs réglementaires pour protéger les zones humides et leurs fonctionnalités dans les documents d'urbanisme. Présentation de la stratégie du SAGE Drac-Romanche, de l'origine de l'opération sur Vaulnaveys-le-Haut, des spécificités de l'inventaire communal des zones humides ainsi que de la boîte à outils réglementaire créée pour l'intégration au PLU.

Jérôme RICHARD - Maire de Vaulnaveys-le-Haut / Nicolas DAGUET - Services techniques / Aurélie CAMPOY - CLE Drac-Romanche / Alain PIERSON - Juriste à REPLIQUE Etudes et Conseil

12h00

Déjeuner

14:00 Recherche de mesures compensatoires sur le Pays Voironnais

Pour répondre aux exigences réglementaires suite à la réalisation de projets impactant sur des zones humides, le Pays Voironnais doit mettre en place des mesures compensatoires. Après une première recherche de compensations à haute valeur ajoutée via la réhabilitation d'une décharge polluée, la collectivité s'est orientée vers l'aménagement de zones humides autour d'un échangeur autoroutier en lien avec AREA. Quelles conséquences pour le monde agricole en termes de pression foncière ?

Nicolas GAMBY - Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

15:00 Plans d'actions communaux en faveur des zones humides dans le cadre du Contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise »

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie proposent aux communes la réalisation d'un plan d'action en faveur des zones humides. Ce plan sert de base de discussion entre les différents usagers et aboutit à la définition concertée d'interventions concrètes pour la préservation ou la restauration des zones humides ordinaires.

Marie MAUSSIN - Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (73)

16:00 Plan d'action en faveur des zones humides du CISALB

Dans le cadre de son contrat de bassin versant, le CISALB propose aux structures intercommunales de s'engager dans un Plan d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH). Ce plan prévoit des mesures de préservation, de non dégradation et de restauration des zones humides. Présentation du PAFZH sur le territoire de Chambéry métropole, de ses actions et de la stratégie foncière associée.

Camille POUSSE - Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (73)

Maéva NORMAND SECOND - Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole (73)

17:00

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Tremplin Sport Formation

Domaine de la Brunerie - 180, Boulevard de Charavines - 38500 Voiron

La journée a lieu dans l'amphithéâtre - Plan d'accès du site en lien ci-dessous :

http://www.treplinsport.fr/images/stories/pdfTSF/plan_situation%20TSF.pdf



▶ En voiture :

De Grenoble (25 minutes) ou de Lyon (1 heure) : autoroute A48

Sortie N° 10 "Voiron/Champfeuillet"

De Chambéry (1 heure) : Passage des Echelles



Se garer à l'entrée du site sur le parking prévu à cet effet ou sur les parkings des grandes surfaces environnantes mais pas sur les espaces verts !

▶ En transports en communs :

Depuis la gare de Voiron (ligne 1)

Bus A Paviot-Blanchisseries - Descendre Arrêt « Avenue La Brunerie » (environ 15 min)

1 bus toutes les 15 minutes aux heures de pointe / toutes les 20 minutes en heure creuse

IMPLIQUER LES TERRITOIRES DANS LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES

Bulletin d'inscription à retourner avant le **26 novembre**
2012

À l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Tarray > 38000 Grenoble - ou par fax : 09 55 07 64 75
ou par mél : arra@riviererhonealpes.org

Je participe à la journée du **30 novembre 2012 à Voiron (38)**

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS INSCRIPTION JOURNÉE

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions
TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 80 €

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée.

ADHÉSION 2012

L'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes permet de participer à des événements réservés aux adhérents, de bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations, d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de vos attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Recherche d'emploi 12 €
Personne salariée 30 €
Personne morale 250 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de Rivière Rhône Alpes ou d'un bon de commande administratif à : Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Tarray > 38000 Grenoble
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
La Poste, centre financier de Lyon	20041	01007	1191943 N 038	37

Rivière Rhône Alpes est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

Questionnaire

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....
.....